

Cyprien de Carthage

Champion de l'autorité épiscopale

●●● **Attila Jakab**, *Budapest*
Dr en Histoire du christianisme

Cyprien était issu d'une riche famille de Carthage et possédait une solide formation culturelle. Il regardait son époque en pleine mutation avec beaucoup de pessimisme, considérant qu'elle avait sombré dans la perversion morale et la décadence. En quête sans doute de vertu, il se convertit au christianisme mais, au lieu de trouver le bon ordre et la paix intérieure, il fut obligé de batailler jusqu'à sa mort pour son idéal.

Sa vie antérieure à sa conversion au christianisme nous est de fait peu connue. Il appartenait à la classe sociale des « honnêtes gens » (*honestiores*) qui, dans l'Empire romain, détenaient l'honorabilité, le prestige et l'estime que leur conférait leur bonne réputation. De par leur naissance et leur fortune, ils étaient « convenables » pour exercer des fonctions de direction. Qualités morales et mode de vie étaient donc indissociables du rang. L'honnête homme était « supposé pratiquer les bonnes mœurs et posséder la qualité des vertus - telles la droiture (*fides*), l'honnêteté (*l'honestas* étant à la fois l'honnêteté vertueuse et l'honorabilité), le sérieux et la fermeté de

caractère (*grauitas*) - qui sont acquises de naissance, confortées par l'éducation, et que seul un certain rang social permet de pratiquer ».¹

Discipline ecclésiastique

Peu après son baptême, par ses généreuses donations aux pauvres, Cyprien acquit la notoriété au sein de l'Eglise de Carthage. Devenu rapidement membre du presbyterium, il fut élu évêque par le peuple (248-249) malgré la forte résistance d'une partie du clergé (Ep. 43).² Dès le début de son épiscopat, Cyprien laissa clairement entendre que sa principale préoccupation serait le respect de la discipline ecclésiastique. « Nous n'avons, écrivait-il, chefs et peuple, qu'une chose à faire : c'est de nous efforcer, nous qui craignons Dieu, de garder les préceptes divins dans l'observation intégrale de la discipline » (Ep. 4,2).

Dans sa conception, la définition de cette discipline appartenait à l'évêque et son observation signifiait avant tout la reconnaissance de l'autorité épiscopale. Cependant, il fut obligé de s'éloigner peu après son élection pour assurer la paix à son Eglise et pour que sa « présence n'excite le mécontentement et les violences des Gentils » (Ep. 7). De ce fait, il se trouva hors de tout danger au moment où la persécution sous Dèce

histoire

Cyprien de Carthage est le théoricien le plus important de l'autorité épiscopale au III^e siècle. Il a mis tout son talent intellectuel dans la définition théorique et dans la défense de ce qu'il considérait être « la discipline ecclésiastique », à savoir le bon ordre de l'insitution et le respect sans faille de l'autorité de l'évêque.

1 • **François Jacques, John Scheid**, *Rome et l'intégration de l'Empire. (44 av. J.-C. - 260 ap. J.-C.)*, t. 1, *Les structures de l'Empire romain*, PUF, Paris 1990, p. 302.

2 • Pour les lettres de Cyprien, cf. **Saint Cyprien**, *Correspondance*, t. 1 et 2, Les Belles Lettres, Paris 1961 et 1962, 198 p. et 564 p.

histoire

s'abattit sur le christianisme d'Afrique du Nord, à partir du 3 janvier 250.³

Même éloigné de Carthage, Cyprien écrivait régulièrement aux presbytres, diacres et confesseurs. Le tableau accablant que l'évêque brosse de son Eglise - où régnait notamment le désir d'enrichissement - présente un christianisme très sécularisé qui expliquerait le nombre important de chrétiens « tombés » (*lapsi*). Mais cette défaillance massive n'était pas une particularité africaine : à Alexandrie et à Rome, la situation n'était guère meilleure.

Des martyrs (chrétiens torturés qui ont échappé à la mort) intercédèrent auprès de l'évêque pour la réadmission des *lapsi* qui en faisaient la demande, Cyprien se réservant clairement le pouvoir de la réconciliation. Des clercs, confrontés quotidiennement au problème des chrétiens tombés, prirent cependant l'initiative de régler eux-mêmes la question. Cyprien vécut cela comme un

outrage à sa dignité, comme une usurpation de ses prérogatives épiscopales. Le problème des *lapsi* devint ainsi un problème de pouvoir entre l'évêque et le clergé plus conciliant, qui bénéficiait de l'appui de certains confesseurs et martyrs. Les témoignages de ces derniers, rendus au cours de leurs épreuves, leur conféraient une autorité certaine aux yeux des chrétiens tombés.

Le pouvoir de l'évêque

Etant donné l'ampleur du problème des *lapsi* à l'échelle du christianisme de l'époque, il est indéniable que les réadmissions faciles, opérées par des clercs réconciliateurs, ont largement contribué à une prise de conscience institutionnelle de la part des évêques. Très directement concerné, Cyprien défendit ce qu'il considérait être la discipline ecclésiastique. S'il reconnaissait l'importance de l'intercession des martyrs en faveur des *lapsi*, il affirma néanmoins avec vigueur que la décision de la réadmission dans l'Eglise était une prérogative épiscopale.

Pour consolider son autorité, Cyprien utilisa très habilement les synodes des évêques d'Afrique du Nord. Pendant six ans, il ne cessa d'en organiser régulièrement. Il réussit brillamment à donner de la communauté chrétienne carthaginoise (et plus généralement de toute l'Afrique du Nord) une image d'Eglise modérée - confortablement « coincée » entre les laxistes et les rigoristes -, dans laquelle régnaient la discipline ecclésiastique et le bon ordre. La réglementation du pro-

« Cyprien de Carthage »,
gravure d'André Thevet
(XVII^e s.)



3 • Cf. notamment **Marie-Françoise Baslez**, *Les persécutions dans l'Antiquité. Victimes, héros, martyrs*, Fayard, Paris 2007, pp. 297-326.

blème des *lapsi*, qui pendant des années empoisonnera la vie des Eglises, contribuera continuellement au renforcement de l'autorité épiscopale.

Il en va de même avec un autre problème majeur qui divisait à l'époque les Eglises : à savoir le baptême des hérétiques et des schismatiques.⁴ Au synode de 255, les évêques d'Afrique estimaient qu'un évêque sacrilège et pécheur a non seulement perdu l'Esprit saint, mais est dans l'incapacité de conférer le baptême avec validité : « Nous sommes d'avis et tenons pour certain que personne ne peut être baptisé hors de l'Eglise, attendu qu'il n'y a qu'un seul baptême établi dans la sainte Eglise » (Ep. 70,1). Parallèlement, ils insistaient sur le rôle de l'évêque au cours de ce rituel.

Le synode de 256 (avec 87 évêques) confirma la nécessité du baptême des hérétiques. Il statua également sur le sort des prêtres ou des diacres qui « ou bien ont été ordonnés dans l'Eglise catholique, et ensuite devenant rebelles et infidèles se sont mis contre l'Eglise, ou bien ont reçu, chez les hérétiques, de pseudo-évêques et d'antéchrists, une ordination profane contraire à l'institution du Christ » (Ep. 72,2). Selon la décision du synode, ces prêtres ou diacres ne pouvaient être reçus à leur retour dans l'Eglise que dans la condition de laïc, ce qui signifiait qu'ils étaient exclus du clergé.⁵

Consolider l'institution

A vrai dire, l'enjeu majeur des synodes d'Afrique du Nord n'était nullement la définition de la foi, mais bel et bien la détermination de l'autorité suprême dans l'Eglise. Ils étaient donc des réunions « disciplinaires » qui souhaitaient affirmer, encore et encore, à la fois la discipline ecclésiastique et le pouvoir (de plus en plus juridique et juridictionnel) de l'évêque.

Le grand théoricien de ce processus et la cheville ouvrière de cette consolidation institutionnelle de l'épiscopat, qui était sans doute indispensable pour assurer la cohésion d'une communauté confrontée à des difficultés internes et externes, fut incontestablement Cyprien de Carthage. Il a su formuler avec clarté et précision les principes juridiques sur lesquels l'institution de l'Eglise pouvait ensuite se baser et se consolider. Les évêques se rangeaient derrière lui car, parallèlement à l'affirmation de son autorité, il leur fournissait les fondements théoriques de leur propre autorité au sein de leurs Eglises respectives.

L'évêque de Carthage appartient sans doute à cette espèce d'hommes qui sont révélés par les circonstances historiques et qui, en retour, influent sur le cours de l'histoire parce qu'ils deviennent des modèles et/ou des références pour la postérité. Cyprien, pape d'Afrique, martyrisé en 258, a largement contribué à la définition juridique et à la consolidation de l'institution ecclésiastique occidentale.

A. J.

4 • Voir **Jacques Bernard Nkoa Lebogo**, *Le baptême dans la correspondance de Cyprien de Carthage*, Harmattan, Paris 2011, 94 p. (n.d.l.r.)

5 • A ce sujet, et pour la problématique plus générale des clercs - laïcs chez Cyprien, cf. **Alexandre Faivre**, *Les premiers laïcs. Lorsque l'Eglise naissait au monde*, Signe, Strasbourg 1999, pp. 153-180.